ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ANSM

Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Décision DG n° 2014-86 du 27 mars 2014 portant désignation d'un inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

NOR: AFSM1430244S

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire);

Vu la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 portant organisation de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Décide:

Article 1er

Est désigné en qualité d'inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé: M. Amar GHELAB, ingénieur biomédical.

Article 2

Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 27 mars 2014.

Pour le directeur général et par délégation : *La directrice générale adjointe,*B. GUÉNEAU-CASTILLA